



Distance des points d'eau fonctionnels

- Abri à moins de 500 mètres d'un point d'eau
- Abri occupé à plus de 500 mètres d'un point d'eau
- Abri non occupé à plus de 500 mètres d'un point d'eau fonctionnel

Note : 500 mètres est la distance maximale entre un abri et un point d'eau, selon les standards UNHCR. 206 abris occupés sont situés à plus de 500 mètres d'un point d'eau fonctionnel (676 personnes présentes au moment de l'enquête).

Note : Les données, désignations ou frontières utilisées dans cette carte ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation de REACH, de ses partenaires ou organisations associées, ni des bailleurs de fond mentionnés sur cette carte.

-  Point d'eau fonctionnel
- 16A** Adresse de la commune
-  Zone de 500 mètres autour des points d'eau fonctionnels

Sources : Enquête REACH, 13 et 14 août 2015 ; Image satellitaire : DigitalGlobe WV03 du 27 juillet 2015
Projection : WGS 1984 UTM zone 34N
File : REACH_CON_Bili_Distance_points_eau_Aou2015_A3_FR
Contact : reach.mapping@impact-initiatives.org